



Direction Générale des Services

## DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education,

Donne délégation de signature à :

*Monsieur Lukas RASS-MASSON, Professeur des Universités, Directeur de l'Ecole Européenne du Droit, (ESL),*

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 921 – Ecole Européenne du Droit :

- en dépenses : les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € et de certifier le service fait,
- en recettes : d'émettre les ordres de recette,
- les ordres de missions temporaires impactant le budget du CRB 921, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ces mêmes budgets.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lukas RASS-MASSON, Mme Marie DELORD, Secrétaire Générale de l'Ecole Européenne du Droit, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet au 1<sup>er</sup> juin 2018. Il est mis fin, à la même date, à la délégation de signature consentie à Mme Wanda MASTOR et Mme Marie DELORD, datée du 3 avril 2018.

Fait à Toulouse, le 1<sup>er</sup> juin 2018

Le délégataire,

Lukas RASS-MASSON

La délégataire,

Marie DELORD

La Présidente,

Corinne MASCALA